

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
15 h 16 <sup>m</sup> matin.	0 » 0 » soir.	5 h. » <sup>m</sup> matin.	1 » 40 » soir.	6 h. 49 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	8 h. 23 <sup>m</sup> matin.	10 h. 40 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	1 h. 8 <sup>m</sup> matin.
11 » 1 » »		5 » 40 » »		2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »
				7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »	* * *	2 » 48 » soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15<sup>m</sup> matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56<sup>m</sup> soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33<sup>m</sup> matin.

Cahors, 25 Mars.

Le journal *le Temps*, dont nous parlons plus bas au sujet des graves résolutions de M. le ministre de l'instruction publique, constate qu'une grande agitation se manifeste dans les rangs des catholiques, et qu'il va y avoir de tous les côtés un mouvement pour pétitionner et protester.

Il ne croit pas que ce mouvement aboutisse, et en cela il est plus que probable que l'avenir lui donnera tort ; mais il présente en même temps une observation à laquelle pour notre compte nous n'hésitons à nous rallier.

Critiquant une Déclaration déjà faite par un certain nombre de catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, le *Temps* blâme les pétitionnaires de contester le droit qui appartient à l'Etat de s'immiscer dans l'enseignement. Il ajoute qu'il faudrait se placer résolument sur le terrain de la liberté.

C'est là un avis excellent. On est inattaquable quand on défend la liberté de conscience, non seulement pour soi-même, mais pour chacun. A diverses reprises, dans le *Journal du Lot*, nous avons dit combien étaient dangereuses les doctrines nouvelles et la polémique absolue de certaines publications. Les événements nous donnent complètement raison.

On a quitté le terrain de l'Assemblée législative de 1850, et ce terrain avait été lui-même préparé par les longs efforts des évêques sous le roi Louis-Philippe en faveur de la liberté de l'enseignement. Tous les mandements et toutes les pétitions jusqu'à la Révolution de 1848, tous les débats de l'Assemblée législative ensuite reposèrent uniquement sur les droits sacrés du père de famille, c'est-à-dire sur le principe de la liberté. En dehors de là, il n'y a que contradiction et impuissance.

Quand on ne reconnaît pas les droits de l'Etat, on est vaincu à l'avance ; car on demande pour soi une situation spéciale en dehors de l'Etat, et on ne l'admét point pour les autres. Suivant nous, le devoir de l'Etat est de ne pas restreindre la liberté des écoles, et de laisser l'indépendance du père de famille s'exercer dans toute sa plénitude.

Voici, du reste, comment M. Thiers s'exprimait, au sein de l'Assemblée législative, dans la mémorable campagne qu'il entreprit pour le triomphe de la liberté de l'enseignement :

« Quand vous venez me parler de l'enseignement du clergé, et que je vous répons que l'enseignement du clergé ne se donnera que dans les petits séminaires, pas ailleurs, vous répliquez : « Les jésuites rentreront ! » Eh bien, je vous demande, AU NOM DE VOS PRINCIPES, comment vous ferez pour empêcher que les jésuites entrent dans l'enseignement. Comment ferez-vous ? Ah ! si vous vouliez me replacer dans ce que vous appelez le monde détruit que vous méprisez tant, si vous venez lui emprunter la liberté limitée qu'il croyait, lui, la bonne, je le comprendrais. Mais vous, qui le déclarez méprisable, abominable, à jamais renversé, vous venez prendre un de ses petits moyens, un de ses petits ombrages, une de ses petites jalousies, et vous dites : Nous ne voulons pas des jésuites !

A gauche. Mais non ! du tout ! (Rires bruyants à droite.)

M. Thiers. Je le savais bien ; ce n'est pas vainement que j'ai adressé la question. Je sais bien que quand on a la main sur la vérité il n'y a qu'à

la presser pour la faire jaillir. Je savais bien que, la question posée nettement, il vous serait bien impossible de dire autre chose que non. Eh bien, oui, c'est vrai, vous ne pouvez pas avec vos principes, ni arrêter le clergé ni interdire les jésuites.

Voix nombreuses à gauche. Non ! non !  
Un membre. A la loi des associations !  
Un autre membre. Qu'on nous rende le droit de réunion !

M. Thiers. On me dit, je m'y attendais bien, que nous aurons à examiner ce point lors de la loi sur les associations. C'est vrai ! Quand on fera la loi sur les associations, on devra traiter des associations laïques et des associations religieuses, et voilà pourquoi nous n'en avons pas parlé, et on ne peut pas nous dire que par un silence perfide, nous avons cherché à introduire les jésuites en France. Soit, c'est une question d'association religieuse que vous réserverez pour le moment où vous discuterez la loi sur les associations.

Seulement, je me permettrai de vous dire que je vous attends à ce jour-là pour savoir comment vous vous y prendrez pour interdire les jésuites, VOUS ! VOUS ! (Vive approbation et hilarité sur les bancs de la majorité.)

L'argumentation si logique et si pressante de M. Thiers a conservé toute sa force.

M. Gambetta, président de la Chambre des députés, a fait connaître, hier lundi, au Sénat par la lettre suivante la résolution de la Chambre :

» Monsieur le président,  
» Dans sa séance de ce jour, la Chambre des députés, a adopté, après déclaration d'urgence, la résolution suivante :

« La Chambre des députés a décidé qu'il y a lieu de réviser l'article 9 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875, pour être procédé conformément à l'article 8 de la même loi ; et charge son président de transmettre la présente résolution à M. le président du Sénat.

» J'ai l'honneur de porter cette résolution à votre connaissance et vous mettre à même de prendre telle mesure que vous jugerez convenable.

» Agrérez, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

» Le président de la Chambre des députés,

» Signé : LÉON GAMBETTA. »

Cette lettre a été lue, au début de la séance du Sénat, par M. Martel, président.

(Voir aux *Dernières nouvelles*.)

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La Chambre des députés a décidé, samedi, de convoquer le Congrès, c'est-à-dire le Sénat et la Chambre réunis, pour modifier la Constitution en ce qui regarde l'établissement du siège du Gouvernement à Versailles.

Voici le texte de la résolution adoptée par 315 voix contre 128 :

« La Chambre des députés décide qu'il y a lieu de réviser l'article 9 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875, pour être procédé conformément à l'article 8 de la même loi, et charge son président de transmettre la présente résolution à M. le président du Sénat.

Pour que le Congrès puisse être convoqué, il faut que l'assentiment du Sénat vienne se joindre à celui de la Chambre. La délibération

du Sénat va être très-prompte.

M. le baron Dufour a voté..... pour le retour à Paris. MM. le comte Murat et de Valon... se sont abstenus.

Dans cette même séance de samedi, dont la gravité est si grande, la Chambre a ouvert une discussion très-délicate, à propos de la proposition Lenglé, demandant une enquête parlementaire sur les faits dont la Bourse a été le théâtre, à l'occasion des bruits tantôt favorables, tantôt contraires à la conversion, qui se sont succédés du 22 au 27 février.

La commission avait conclu au rejet de la prise en considération de la proposition de M. Lenglé. Ces conclusions ont été adoptées à une majorité très-considérable, 301 voix contre 78.

MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour font partie de la minorité, en compagnie de tous les bonapartistes, de trois légitimistes du drapeau blanc, et de M. Benjamin Raspail.

## REVUE DES JOURNAUX

Le *Temps* donne son approbation à l'exclusion des congrégations non autorisées, mais seulement en ce qui regarde l'enseignement supérieur. Il dit que les Jésuites ne doivent pas avoir le droit de peupler les carrières libérales de juristes, de médecins et de professeurs hostiles à notre droit public, et qu'il importe de réunir dans une sorte de vie commune, les jeunes gens de 20 ans à 24 ans à peu près. Quant à l'enseignement secondaire des collèges libres, le *Temps* est d'avis que M. Jules Ferry n'aurait pas dû se prononcer dès ce moment contre les congrégations non autorisées, et il croit que la Chambre des députés agirait sagement en faisant cette distinction et cette réserve. La question viendrait plus tard.

Le *Journal des Débats*, qui avait blâmé d'abord l'ostracisme contre les congrégations non autorisées, a modifié ainsi qu'il suit son opinion :

Il faut que la République soit maîtresse de l'enseignement pour être véritablement maîtresse d'elle-même. Les projets de loi présentés par M. le ministre de l'instruction publique, et ceux qui les suivront contribueront sans doute au triomphe des vrais principes sur lesquels doit reposer notre système d'éducation nationale.

La *République française* défend M. Jules Ferry énergiquement :

Depuis près de trente ans, et sauf de rares exceptions, la réaction a exercé le pouvoir dans notre pays ; il n'y a donc pas apparence qu'une congrégation désireuse d'être reconnue ait éprouvé un refus.

Par conséquent, c'est bien volontairement, de propos délibéré, que les congrégations non autorisées sont restées dans cette situation extra-légale.

Eh bien, c'est au profit de gens qui exploitent une situation si équivoque, qui ont trouvé avantage et profit à y persister qu'on réclame le privilège d'enseigner la jeunesse. C'est à des associations qui affectent de ne pas reconnaître la société civile qu'on veut confier l'avenir de l'Etat, au nom des droits des pères de famille. Ces droits sont respectables

sans doute, mais l'Etat aussi a des droits et avant tout, le droit de légitime défense. La loi proposée lui permettra tout simplement de faire usage de ce droit élémentaire, en n'armant pas ses ennemis contre lui-même ?

Les organes de la droite sont remplis des plus sévères critiques.

On lit dans le *Français* :

L'exposé des motifs de M. Ferry a, entre autres défauts, le défaut d'être une compilation des vieilles diatribes d'il y a soixante ans. C'est suranné, c'est rococo, c'est ridicule. On n'y sent pas le souffle d'une jeune école, se jetant avec passion à l'assaut. M. Ferry a gardé tous les préjugés des contemporains de Béranger. Après un demi-siècle, il répète ce qu'ils ont dit. C'est du Montlosier réchauffé ! Les hommes instruits du parti républicain doivent éprouver un singulier dédain pour ce pastiche.

Si M. Jules Ferry est sûr de se concilier la faveur des intransigeants, peut-il espérer gagner, par le même procédé, au gouvernement dont il est le ministre et qu'il doit vouloir faire vivre, à défaut de confiance l'adhésion du pays ?

Si, en inquiétant les consciences de la grande majorité des Français, il s'assure avec les applaudissements des radicaux, une existence ministérielle moins précaire, ne met-il pas en danger les institutions actuelles ? et n'abrège-t-il pas les jours de la République ?

La *Liberté*, journal indépendant, voué à peu près exclusivement aux questions d'affaires, se prononce contre les procédés de M. Jules Ferry. Voici quelques-unes de ses réflexions :

M. Jules Ferry, dans les deux projets de loi qu'il vient de soumettre à la Chambre, propose de refuser absolument le droit d'enseigner à quiconque appartient à une congrégation religieuse non autorisée. C'est fermer purement et simplement les établissements actuels dirigés par les jésuites et par d'autres confréries que la loi n'a pas formellement reconnues.

La mesure paraît aussi efficace que décisive. Elle ne l'est certainement pas :

La Restauration, sous le règne de Charles X, avait pris des moyens plus énergiques. Elle avait expulsé les jésuites. Quel résultat cet ostracisme a-t-il obtenu ? Aucun. Il en sera toujours de même.

Qu'on interdise les institutions des Jésuites de robe longue ; ils raccourciront leur robe et sauront bien trouver des jésuites de robe courte, dans toutes les conditions autorisées par la loi, pour reprendre leur œuvre et la poursuivre à l'abri de tous les dangers. Et ceux-ci, citoyens français, ayant tous les droits et toutes les prérogatives de leur nationalité, à quel titre les empêchera-t-on d'enseigner ? Au besoin, d'ailleurs, les Jésuites s'affilieront aux congrégations autorisées et feront, sous le nom de ces dernières, ce qu'on leur défendra de faire sous leur nom personnel.

De telles lois sont toujours des filets mal bâtis, à travers les mailles desquels glissent tous les habiles.

Et puis, il n'est jamais bon d'avoir l'air de persécuter des opinions et des idées. Qui ne sait la force d'impulsion que la persécution imprime à toute doctrine ?

Voyez l'exemple de l'Allemagne. On a espéré par des lois restrictives avoir raison du parti clérical ; on n'a fait que décupler ses forces agressives. Les esprits libéraux, les tièdes, les sceptiques mêmes se sont ralliés à lui et il est devenu dans le Reichstag une fraction imposante avec laquelle il faut compter.

Nous sommes des libéraux dans la plus haute acception du mot ; nous voulons la liberté pour tous, pour nos adversaires comme pour nos amis ; mais nous voulons la liberté glorifiée par l'émulation dans le bien, dans le progrès, dans la vraie

ivilisation.

L'Etat a dans ses mains des forces immenses, des ressources inépuisables. Qu'il s'en serve pour élever l'enseignement public à une hauteur telle que personne ne puisse ni l'atteindre, ni le dépasser; qu'il perfectionne les méthodes, qu'il ouvre partout des écoles populaires; qu'il appelle à leur tête des maîtres d'élite; qu'il fasse de la sainte fonction d'instituteur une profession lucrative qui honore et fasse vivre celui qui s'y voue; qu'il soit supérieur par le mérite de l'instruction qu'il distribue, à tous les établissements qui peuvent se créer autour de lui, et il n'aura à craindre aucune rivalité, aucune hostilité.

Voilà ce qui vaudra bien mieux que toutes les lois répressives et prohibitives qu'on lui propose d'édicter.

Nous avions espéré que le départ du fils de Napoléon III pour le cap de Bonne-Espérance convierait à un silence convenable les hommes politiques turbulents qui annoncent depuis huit ans le prochain retour de l'empire.

Il nous semblait qu'il était difficile de parler du césarisme, quand l'héritier des formules césariennes voguait vers le sud de l'Afrique et s'imaginait trouver l'aurore de l'Egypte en suivant une expédition anglaise contre les nègres.

Nous caressions le rêve que les coupables qui ont conduit la patrie aux douleurs de 1870 allaient pendant quelque temps nous délivrer de leurs provocations et de leur audace, et nous nous figurions que la plaisanterie d'annoncer à bref délai la restauration impériale nous serait épargnée le 16 mars 1879.

Les crédulités les plus robustes commencent du reste à être ébranlées, et il y a une limite à l'aveuglement.

Eh bien, nous étions dans l'erreur, et les politiciens bonapartistes ont fait leur petite manifestation en chambre, de même qu'ils avaient accompli, il y a quelques années, leur couronnement dans un jardin.

Les temps sont changés, toutefois, depuis la mise en scène pompeuse de 1874; et on n'avait plus une estrade solennelle, devant laquelle défilaient les 86 départements, représentés par les anciens préfets aussi justement qu'un géolier pourrait représenter les prisonniers.

En 1879, on n'avait pas les dames d'honneur en retraite, qui ont vieilli sans doute, et on s'est borné à pérorer entre soi devant un public choisi avec soin.

Le fait saillant, souligné par le silence de M. Rouher, c'est une tentative de séduction sur la révolution et la démocratie.

Les bonapartistes n'étaient pas là sur les marches élégantes de Saint-Augustin, et ne se croyaient point obligés à faire cause commune avec l'ancien régime.

Ils ont donc tenté, comme Antée reprenant des forces dès qu'il touchait sa mère la Terre, de se retremper dans des théories populaires, et ils se sont déclarés les fils de 1789.

Mais il y a de mauvais fils; il y a même des parricides, et l'histoire inflexible a écrit l'assas-

sinat de la Liberté le 18 brumaire et le 2 décembre.

C'est un défi à la conscience publique, que de faire allusion (ainsi qu'un orateur a osé le faire) à la distribution prochaine des drapeaux, lorsque les étendards impériaux ont été livrés à Metz et à Sedan.

Il y a des douleurs et des hontes que rien ne saurait effacer.

Tout s'enchaîne ici-bas et les événements se succèdent logiquement.

Une première fois l'empire a succombé sous l'effort de l'Europe, et tout fut perdu, sauf l'honneur.

Une seconde fois, la catastrophe se produisit devant la seule Allemagne, et l'honneur coula par tous les pores.

Une troisième chute serait la fin de la patrie, que l'orateur impérialiste a cru tromper en disant que la France était tombée avec les empereurs, ce dont il semblait tout fier.

Mais il a oublié d'ajouter que c'est par leur faute, et qu'ils furent non-seulement la date, mais la cause des suprêmes malheurs.

Les banquets peuvent succéder aux messes; rien n'y fera, et le vainqueur éventuel des Zouaves fera bien de se rappeler la prophétique parole du journal anglais, le *Punch*, le lendemain de la mort de son père :

« Petit numéro quatre, numéro un et numéro trois sont morts sur la terre anglaise; toi, tu y vivras. »

(France.)

INFORMATIONS

La commission des tarifs de douane a pris une importante résolution. Par vingt-deux voix contre trois, elle a décidé que le régime des traités de commerce doit rester en vigueur.

Deux systèmes étaient en présence: l'un favorable au maintien des traités, et l'autre à l'adoption, pour nos relations avec l'étranger, d'un tarif général établi exclusivement suivant les vœux ou les besoins de notre industrie.

Comment se refuser à reconnaître que notre intérêt est de nous ménager la conservation des débouchés que nous possédons à l'étranger; qu'en signant des traités de commerce à long terme, nous nous soustrayons aux vicissitudes de la politique commerciale de nos concurrents.

A la suite de l'importante résolution de la commission des tarifs, les délégués de vingt chambres de commerce réunies à Paris ont été reçus par le ministre de l'agriculture et du commerce.

Ils ont demandé: 1° que les traités actuels soient maintenus; 2° qu'il ne soit fait aucun pas en arrière; 3° que le gouvernement s'occupe sans retard des négociations avec les puissances étrangères.

M. Tirard, au nom du gouvernement, a fait les déclarations suivantes :

« Reconnaisant la nécessité de donner au commerce et à l'industrie en souffrance toutes les garanties nécessaires à la reprise des affaires, on ne saurait laisser plus longtemps dans l'attente les intérêts multiples attachés directement ou indirectement aux relations de la France avec les nations étrangères.

« Accédant aux vœux formulés par la majorité du commerce français, et quoique la discussion du tarif général des douanes ne soit pas terminée, le gouvernement est dès aujourd'hui résolu à conserver le régime des conventions commerciales.

« Aucune surprise n'est à craindre à cet égard, malgré les affirmations contraires.

« Nous voulons le maintien de l'état de choses actuel, sans retour vers le passé.

« La préparation des nouveaux traités, ou la prorogation des anciens, ne subira aucun retard, les négociations seront faites à temps.

« Le commerce français peut avoir confiance dans le gouvernement et compter sur sa vigilance et sa prévoyance. »

Ce programme sera bien accueilli dans le département du Lot. Il répond à nos besoins et à nos intérêts.

Voici d'intéressants détails sur la situation commerciale, à Paris, pendant la première quinzaine du mois de mars :

Le mouvement des voyageurs dans les hôtels a un peu augmenté, néanmoins, il est encore assez faible. Il est resté pendant ces quinze derniers jours : 8,447 Français et 2,742 étrangers.

On signale un commencement d'affaires dans les soieries, et un certain nombre de marchands de province sont déjà ici pour leurs achats de saison. La mercerie en gros est bien plus active qu'au commencement du mois. Le gros en articles de nouveautés est également assez actif dans les bonnes maisons. D'ici quelques jours le mouvement sera général.

Le commerce de draperie est entré dans une bonne saison et les marchands des départements arrivent en grand nombre.

L'ameublement, l'habillement, les pianos et orgues, les fonderies sont dans de bonnes conditions.

La bijouterie et l'industrie des bronzes, au contraire, sont dans la morte saison.

Il y a un peu d'affaires à Bercy. Le vin de soutirage varie entre 150 et 170 francs la pièce de 225 litres. La halle a des tendances à la hausse, mais elles sont paralysées par l'attitude des marchés étrangers qui sont en baisse.

Le prix du pain n'a pas changé.

Grâce à la température, la campagne du bâtiment a commencé, et les travaux reprennent partout avec activité.

LA CATASTROPHE DE L'ARROGANTE.

Nous avons bien perdu quatre lieutenants

de vaisseau dans le naufrage de l'Arrogante; le quatrième, M. Paul, sur la mort duquel on avait des doutes, est malheureusement au nombre des victimes.

Maintenant que nous connaissons l'étendue du désastre, il reste au département de la marine un devoir à remplir; rechercher les causes du naufrage, afin d'attribuer à qui de droit sa part de responsabilité. Une commission d'enquête a été nommée immédiatement et procède à l'enquête, que la disparition des lieutenants de vaisseau présents à bord va rendre des plus difficiles.

Ce que l'on sait aujourd'hui, c'est que la division formant notre école de canonage de la Méditerranée a reçu sur rade une véritable tourmente.

Les deux batteries flottantes étaient constamment balayées par les lames; un coup de mer défonça le panneau avant de l'Arrogante; l'eau s'y engouffrait en masses énormes que les pompes devaient impuissantes à franchir.

La situation devenait de plus en plus critique; l'état de la mer ne permettait d'envoyer aucun secours; le vaisseau le *Souverain* signala à l'Arrogante, de filer ses chaînes et de se laisser dériver à la côte.

Il était alors deux heures et demie; l'ordre fut exécuté, les officiers étaient tous sur le pont; l'Arrogante prononce son mouvement d'abattre sur tribord, touche malheureusement à 200 mètres environ de la plage et vient en travers; en ce moment, les lames étaient monstrueuses, le vent soufflait avec une extrême violence; un coup de mer enleva les cinq officiers qui disparaurent dans ce brouillard formé par les embruns des lames. Un matelot recueilli à la plage s'est trouvé à côté de M. Ribbe et a cherché à le saisir, mais une lame les a séparés; il a entendu un cri déchirant, puis plus rien: le malheureux officier avait disparu.

Quatre-vingt-quatre hommes se jetèrent à la mer et arrivèrent exténués dans les brisants, où les préposés des douanes, les habitants accourus sur la plage, s'étaient avancés pour les recueillir. Il y a eu là des dévouements sublimes: des hommes ont dû exposer leur vie pour arracher ces malheureux à la fureur des lames. Trente-neuf hommes restaient à bord; ils avaient cherché leur salut dans la mâture; mais ces batteries flottantes n'ont que deux mâts et un gréement insignifiant; rien sur le pont pour faire une planche de salut; la mer avait tout pris.

Cette grappe humaine suspendue par un fil au-dessus de l'abîme, ne devait pas échapper à la rage de l'ouragan. La nuit arriva; nuit affreuse, pleine d'horribles angoisses! Il était impossible de mettre un canot à la mer, d'aller au secours de ces malheureux, dont on entendait les cris déchirants; de temps en temps succédait un silence de mort; une lame avait passé sur la mâture, entraînant avec elle quelque victime; au jour, il y avait encore un cadavre attaché à une vergue.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

23 Mars 1879. (40)

Correspondance Littéraire AD. FAVRE.

LE

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST GAPENDU.

XIV

LA SIESTE.

Une autre esclave apporta au maître des charbons embrasés et les plaça à l'aide de pincées d'or sur le tabac jaune de la pipe rouge.

Aïchouhnâ s'était levée. Sur un double signe d'elle, une négresse accourut, plaça près des cousins l'un de ces petits guéridons turcs aux couleurs vives, aux tons heurtés, haut à peu près comme nos tiboirets de pieds. Sur ce guéridon, elle posa un plateau d'or massif incrusté d'émeraudes au milieu duquel était une tasse en fine porcelaine, pleine à débord de café fumant servi avec marc, c'est-à-dire tel que l'aiment les Turcs et dans lequel il y a autant à manger qu'à boire.

Reproduction interdite.

Une autre négresse apporta sur un autre guéridon des plateaux également d'or, tout encombrés de confitures, de fruits et de gâteaux sucrés et frits dans le miel. Pendant ce temps on dansait et on chantait toujours.

Nous ne comprenons guère en Europe où on nous prêche, dès l'enfance, le mépris du corps, la supériorité de l'esprit sur la matière, ce luxe oriental poussé jusque dans ses raffinements les plus extrêmes. En Orient, au contraire, les mœurs, le climat, l'éducation, la religion elle-même tendent à répandre ce luxe inouï et le culte de la beauté finit par idéaliser la matière ou du moins par la replacer au niveau de l'esprit. Pour juger les coutumes asiatiques avec impartialité, il ne faut donc pas les prendre au point de vue de nos propres coutumes. Le luxe est un besoin chez le peuple musulman comme chez le peuple indien et chez le peuple chinois.

Malhoun-Khatoun jouissait donc de ce luxe avec l'aisance d'un homme qui se fût cru incapable de pouvoir vivre autrement. Aïchouhnâ avait traversé le salon sans interrompre les danses, et était allée prendre elle-même un vaste bassin d'argent tout orné de grains de coraux.

Elle déposa le bassin devant le cheik. Une jeune femme apporta de l'eau parfumée et la versa dans le bassin. Alors, Malhoun-Khatoun tendit nonchalamment un pied nu d'abord, l'autre ensuite et Aïchouhnâ commença ses fonctions de *sulthane favorite*: elle lava les pieds du maître, tandis que la musique et les danses charmaient ses oreilles et ses yeux.

Ces soins accomplis. On enleva le bassin, et Aïchouhnâ vint se coucher près du cheik.

« Seigneur, lui dit-elle, tandis que le cheik fumait sans paraître accorder une grande attention aux soins dont il était l'objet, seigneur, j'ai vu ta nouvelle esclave chrétienne. Elle est belle.

— Oui, dit Malhoun-Khatoun.

— Plus belle que moi! Elle sera heureuse d'être l'esclave du cheik comme la gazelle est heureuse sous la protection du lion, elle sera fière d'être dans ton harem, comme les Druses sont fiers de l'avoir pour chef. Elle te plaît?

— Oui, répondit encore Malhoun-Khatoun.

— Tu l'as prise pour ton harem?

— Oui.

— Je la parerai. Je la ferai digne de toi. Mais, continua la *sulthane* d'une voix insinuante: un autre que le cheik redouté a vu la chrétienne, un autre la trouve belle, un autre la convoite!

— Un autre! dit Malhoun-Katou en rapprochant ses épais sourcils.

— Oui.

— Qui cela?

— L'agah turc!

— Osmen-ben-Assah?

— Il a juré par le Koran que la chrétienne sortirait de ce harem avant la fin de la lune, pour entrer dans le sien!

— Il a juré cela! dit le cheik d'une voix tonnante.

— Oui.

— Qui te l'a dit?

— Ali.

— Comment le sait-il?

— L'agah lui a proposé mille *dinars* d'or pour qu'il consente à trahir. »

Malhoun-Khatoun se dressa avec emportement. « Si Osman-ben-Assah a fait cela, il mourra s'écria-t-il. Fais venir Ali! »

XV

La nuit était venue, et avec elle la brise rafraîchissante permettant à la poitrine d'aspirer un air pur dégagé de ses effluves ardentes. M. de Cast était seul dans sa chambre; sa blessure le faisait moins souffrir et commençait à se cicatriser, mais les forces lui faisaient encore défaut, et il avait perdu tant de sang qu'il lui eût été impossible de se tenir debout.

La lune s'était levée radieuse et ses rayons argentés, inondant la chambre, la dotaient d'une clarté à la fois vive et douce. La tête appuyée sur la main renversée, le bras droit plié, le coude enfoncé dans les coussins moelleux qui le soutenaient, Olivier paraissait plongé dans une rêverie profonde.

Tout à coup la porte s'ouvrit doucement, et à la clarté de l'astre des nuits, le malade put voir s'approcher de son chevet la plus suave apparition. C'était une femme tout enveloppée de voiles blancs et diaphanes qui formaient un nuage de gaze autour d'elle. Elle glissait doucement sur le tapis, et ses petits pieds en s'avançant coquettement faisaient resplendir et sautiller les pierres précieuses qui constellaient ses habouches.

« Aïchouhnâ! dit Olivier avec étonnement.

(A suivre).

Tels sont les faits qui ont accompagné cet épouvantable désastre, sans exemple dans notre histoire maritime. L'Arrogante sera relevée ; on a passé sous la batterie des chaînes puissantes ; on a essayé de la soulever au moyen d'une machine à mâter ; cet essai n'a pas réussi ; il va falloir entreprendre le renflouement en prenant des moyens plus complets.

Toulon, 21 mars.

Ce matin, à dix heures, les honneurs funèbres ont été rendus à deux des victimes. La municipalité suivait les cercueils, et toute la population profondément émue avait tenu à se joindre au cortège.

Toulon, 21 mars, soir.

Les recherches continuent. Les hommes qui montaient l'Arrogante étaient au nombre de 127.

83 hommes sont sauvés ; on a retrouvé 8 cadavres ; 36 infortunés manquent à l'appel.

Quelle horrible catastrophe ! Notre population est consternée. Les familles qui ont des parents à bord du Souverain, de l'équipage duquel se détachaient les escouades de l'Arrogante, sont plongées dans une mortelle inquiétude sur le sort des leurs, car jusqu'à présent, les noms seuls des officiers ayant péri sont connus.

L'autorité ne veut rendre public le nom des absents qu'après qu'elle aura acquis la trop entière certitude qu'ils ont été victimes de la catastrophe.

On nous assure, néanmoins, que cette funèbre liste sera rendue publique demain.

La Souveraine, le Janss et l'Implacable ont porté toute la journée leur pavillon en berne. C'était un navrant spectacle que celui de la plage de Salins.

Aujourd'hui, la mer, encore toute furieuse de la tempête d'avant-hier, déferlait des lames énormes sur la grève. Une foule de cœurs anxieux interrogeait la vague, craignant qu'elle n'apportât dans ses replis écumeux, le cadavre d'un père, d'un fils ou d'un époux.

La mâture de l'Arrogante paraît au-dessus des eaux et semble une croix sinistre plantée sur un cerceuil immense. Tout à l'entour de cette sombre épave, des centaines de barques et les canots de la division de l'école des canoniers sondent les profondeurs de l'eau pour y découvrir les victimes.

Les habitants d'Hyères, des Salins, de Giens, des Pesquiers font preuve d'un dévouement consolant dans cette douloureuse épreuve.

Ainsi, comme nous l'avons dit, deux victimes ont reçu les honneurs funèbres dans la matinée, à Hyères. Le maire de cette commune, ceint de son écharpe, était derrière les cercueils que suivait la population tout entière.

On nous assure que la batterie flottante l'Implacable n'a dû qu'à l'habileté de son capitaine d'échapper au malheureux sort de sa sœur l'Arrogante.

L'heureux salut de l'Implacable, dans les mêmes conditions périlleuses, fait regretter davantage encore que l'Arrogante ne fût point placée sous le commandement d'un capitaine attiré.

La préfecture maritime, dès qu'elle a été informée de l'événement, a organisé des secours rapides et énergiques ; deux remorqueurs sont sur les lieux du sinistre depuis hier matin, avec un nombreux personnel et un matériel complet de sauvetage.

On aurait souhaité réunir les corps de toutes les victimes à Hyères, pour les honorer d'une cérémonie funèbre unique, mais, vu l'urgence, on a dû déjà inhumer les premières victimes, partie à Hyères et deux à Giens.

Demain matin, une commission, présidée par M. le major de la flotte, contre-amiral Duperré, se rendra sur les lieux pour commencer une enquête et fixer les responsabilités du tragique événement.

M. le maréchal de Mac-Mahon est attendu à Vienne. Il doit se rendre dans cette capitale pour assister aux noces d'argent de S. M. l'empereur d'Autriche-Hongrie.

Dans la rue de Trévise, à Paris, il est une

boutique de cordonnier qui porte pour enseigne : Aux Trois jumeaux. Mme Schenée, la femme de ce cordonnier a, en effet, par un cas de fécondité rare, mis au monde trois garçons, il y a environ vingt mois.

Depuis quelques jours M. Schenée est, cette fois, l'heureux père de deux jumelles.

CHRONIQUE LOCALE

Par décision ministérielle du 21 de ce mois, M. Coussières, commissaire de surveillance administrative de 4<sup>e</sup> classe des chemins de fer du Nord, à Cambrai, a été attaché au service du contrôle du chemin de fer d'Orléans, à la résidence de Capdenac, en remplacement de M. Dehoey, appelé à une autre destination.

Par décision ministérielle du 21 mars courant, M. Herbert, conducteur des ponts et chaussées (3<sup>e</sup> classe), attaché au service du département des Landes, a été attaché, dans le Lot, au service des Etudes du chemin de fer de Cahors à Capdenac.

M. Dumarest, préfet de la Dordogne, est nommé préfet du Gard, en remplacement de M. Gizolme, appelé à d'autres fonctions.

M. Roussel, préfet du Doubs, est nommé préfet de la Dordogne.

Une élection a eu lieu, dimanche, dans le canton Centre de Toulouse appelé à nommer un conseiller général.

Voici le résultat général du scrutin.

MM. Ebelot (républicain), 2.306 voix.  
Amilhaou, 1.930  
Esquié (républicain), 1.725  
Jaffary, 620

Aucun candidat n'ayant réuni le nombre de suffrages exigés par la loi (le quart des électeurs inscrits et la moitié des votants), il y a ballottage.

Une deuxième tour de scrutin aura lieu dimanche prochain, 30 mars.

Nous extrayons ce qui suit du compte-rendu de la séance de samedi à la Chambre des députés :

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi autorisant le département du Lot à contracter un emprunt pour les travaux des chemins d'intérêt commun.

M. le comte Murat dit que ce département a dû restreindre sa demande, la caisse des chemins vicinaux n'ayant pu leur fournir que 500,000 fr. au lieu de 2 millions qui étaient nécessaires.

L'orateur espère que le gouvernement réservera au département du Lot une part dans les ressources qui vont être créées par la loi projetée sur les chemins vicinaux.

Le projet de loi est adopté.

M. le comte Murat a représenté le Lot depuis 1854. Dans cette longue période d'années, il ne s'est jamais tant occupé de nous que depuis les élections sénatoriales du 5 janvier. Ce beau zèle est un fruit de l'arrière-saison, et l'on sait malheureusement que dans l'arrière-saison les fruits mûrissent peu. Nous n'en félicitons pas moins M. le comte Murat, quoiqu'il nous paraisse assez difficile que la représentation bonapartiste du Lot puisse obtenir une faveur quelconque pour nous sous la République, quand sa devancière était dépourvue de toute influence sous l'Empire.

17<sup>e</sup> CORPS D'ARMÉE.

L'Avenir militaire publie la liste des sous-officiers proposés pour le grade de sous-lieutenant.

Voici ceux qui appartiennent au 7<sup>e</sup> de ligne :

- MM.
- 123 Macheron, adjudant.
- 341 Sicard, id.
- 345 Goupet de la Piquelière, id.
- 488 Duruisseau, id.
- 770 Sancereau, sergent-major.

On nous écrit de Duravel :  
Jeudi prochain, 27 du courant, à 3 heures du soir, une Conférence publique sera faite par

M. Delpuch, professeur au Lycée de Cahors, dans l'Ecole communale de Duravel.

Théâtre de Cahors

Joué prochain, représentation au bénéfice de M. Portulier, notre excellent ténorino. Si une soirée doit être nombreuse c'est bien celle-là ; car, outre la sympathie que cet artiste a su mériter par son talent de chanteur et de comédien, la composition du spectacle a aussi un attrait tout particulier. La direction donne la Belle Hélène opéra bouffe, dont la vogue a été délirante et qui a passionné le public pendant plusieurs années.

C'est donc une charmante soirée à laquelle la société cadurcienne est conviée, mais où elle ne trouvera place qu'à la condition de se hâter ; car déjà, nous assure-t-on, la plupart des loges sont retenues.

Pour la chronique locale, A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 24 mars.

M. Bardoux, prédécesseur de M. Jules Ferry, avait préparé des projets différents de ceux de ce dernier. Il les présente comme contre-projets et il les défendra énergiquement. M. Bardoux est un homme de liberté.

D'accord avec M. Dufaure, il accepte la restitution à l'Etat de la collation des grades, mais rejette absolument, au nom de la liberté, la disposition de l'article 7, c'est-à-dire l'interdiction d'enseigner par les congrégations non autorisées.

De plus, il demande cinq années pour la suppression des lettres d'obédience, et il accorde la dispense du brevet aux frères des écoles de la doctrine chrétienne qui ont exercé pendant vingt années.

Les journaux intransigeants, comme la Révolution, se prononcent pour la liberté complète de l'enseignement.

M. Andrieux, préfet de police, a intenté un procès en diffamation au journal la Comédie politique. Les journaux de Lyon annoncent que l'affaire viendra mercredi prochain devant le tribunal correctionnel.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 25 mars, 2 h. soir.

Hier, au Sénat, à la fin de la séance, une résolution conforme à celle de la Chambre des députés était présentée pour la réunion du Congrès.

L'urgence sera examinée aujourd'hui ; si elle est adoptée, la résolution sera discutée immédiatement.

Grande incertitude sur le résultat.

Le centre gauche a décidé par 40 voix contre 5 que la réunion du congrès était inopportune.

Cet appoint assurerait le maintien du gouvernement à Versailles si plusieurs sénateurs bonapartistes ne venaient pas pour le retour à Paris.

Bourse de Paris

Cours du 25 Mars.

- Rente 3 p. %..... 78 30
- 3 p. % amortissable... 81 25
- 4 1/2 p. %..... 109.70
- 5 p. %..... 113 15

VALEURS DIVERSES	CLOTURE	CLOTURE
au comptant.	du 24 mars	précédente
Banque de France.....	5.042 50	3.040 »
Crédit foncier.....	747 50	747 50
Orléans-Actions.....	1.230 »	1.228 75
Orléans-Obligations.....	375 »	375 50
Suez.....	720 75	716 25
Italien 5 %.....	77 70	78 20

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 38 (22 mars).

La peste d'Astrakan, par M. Virchow. — Le transformisme et les sciences physiques, par M. Ed. Perrier. — Les Zoulous et les colonies anglaises, par M. Van den Berg. — La liberté de l'enseignement supérieur, par M. Em. Alglave. — L'histoire sainte laïcisée et l'enseignement primaire, par M. M. Vernes. — Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

Revue Politique et littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 38 (22 mars).

Portraits d'académiciens : M. Désiré Nisard, par M. C... — Origines du droit de suffrage dans l'antique Rome, par M. A. Bouché-Leclercq. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par M. Louis Ulbach. — La semaine politique. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

A PARIS

CHIRURGIEN-DENTISTE DU LYCÉE DE CAHORS  
Sera à Cahors, du 1<sup>er</sup> au 5 de chaque mois, Boulevard Sud, maison CARAYON.

Dents et Dentiers récemment perfectionnés, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les Dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis 10 ans).

Guérison des maladies des Dents et des Gencives.

Traitement spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, suppression du tartre, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire pratiquées d'après le système américain.

ELIXIR DENTIFRICE LEUCODONTE

et

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE AU QUINQUINA

Pour blanchir les Dents et raffermir les Gencives  
Ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins

Admis à l'Exposition universelle de 1878.

Ces dentifrices préparés avec un soin minutieux, doivent au choix des substances qui les composent les propriétés hygiéniques que chacun se plaît à leur reconnaître. — La boîte, 1 fr. 50, 3 et 5 francs. — Le flacon, 1 fr. 50, fr. 3 et 5 fr.

Dépôt dans les principales Parfumeries.

MÉDECINE.

I. — Maladies de la Gorge, de la Voix, et de la Bouche, accidents causés par le mercure et le tabac. — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN, au sel de Berthollet : 2 f. 50, la boîte.

II. Maladies de l'Estomac et des Intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, etc. — Faire usage des PASTILLES et des POUDES DE PATERSON, au bismuth et magnésie. — Pastilles : 2 f. 50 ; — Poudres : 5 fr.

III. — Appauvrissement du sang, fièvres, maladies nerveuses. — Le VIN DE BELLIN au quinquina et Colombo, fortifiant, fébrifuge, anti-nerveux, convient aux Enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès. — La bouteille : 4 fr.

Dépôts à la pharmacie DETHAN, faubourg St-Denis, 90, PARIS et dans les principales pharmacies de France et de l'Etranger.

TRÉSOR DE LA POITRINE

Pâte Pectorale balsamique de Dégénétais, très efficace contre les toux, catarrhes, enrouements, oppressions. Dépôts dans les pharmacies

Le PURGATIF le plus agréable et le plus efficace est le Chocolat de Desbrière, pharmacie-chimiste. Dépôts dans les pharmacies. (Se méfier des contrefaçons)

Mal de dents. — L'EAU du Dr OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies.

La concurrence ne s'exerce que sur les bons produits. Les capsules de goudron de Guyot, si efficaces dans les cas de rhume, catarrhes, bronchites, phthisie, ont été le but de nombreuses imitations. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sa signature imprimée en trois couleurs. Dépôt dans la plupart des pharmacies. 8

**AVIS**  
**Aux Pharmaciens, Droguistes, Photographes,**  
**CHIMISTES, etc., etc.**

**Eau distillée**  
**15 c. le litre**

A l'Imprimerie A. LAYTOU, rue Valentré.

**LE JOURNAL DU DIMANCHE**  
**Recueil Littéraire et Illustré**

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS:  
**Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.**

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale: Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le Journal du Dimanche commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.  
**Trente-neuf volumes sont en vente**  
 Le volume broché, pour Paris..... 5 fr.  
 id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX: Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

**UN FRANC PAR AN.**

FRANC  
PAR  
AN

**Le Moniteur**

des

**Valeurs à Lots**

52 NUMÉROS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères. LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MEILLEUR RENSEIGNÉ une causerie financière, par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les Arbitrages avantageux; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; des documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.

On s'abonne à Paris: 17, rue de Londres.

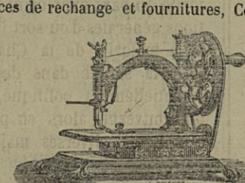
NOTA.—La prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

**J. LARRIVE**

5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors, (Lot)

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES,  
 ARTICLES DE VOYAGE.

Machines à Coudre de tous systèmes:



Elias Howe, Singer, Berthier, Godwin, Hurtu et Hautin.

Accessoires, pièces de rechange et fournitures, Coupe-boutonnieres.

Tapis de table brochés  
 soie, Drapés, Algériens,  
 Tapis d'appartements et  
 passages. Carpettes et  
 Descentes de lits, Mo-  
 quette et haute laine.  
 Chemises crêtonne, blan-  
 che et couleur. Caleçons  
 et Gilets flanelle de santé.

Galoches et chaussures  
 d'hiver. Couverture de  
 voyages françaises et an-  
 glaises. Chapelières, mal-  
 les fines et ordinaires.  
 Chancelières, Valises,  
 étuis à chapeaux. Couvre-  
 pieds, Indiennes meuble,  
 toiles, Nappes, Serviet-  
 tes calicots. Mouchoirs de poche, fil blanc et couleur.

SENELLES HYGIÉNIQUES contre le froid des pieds. — Prix: 1 fr.

**MACHINES A COUDRE, POUR ÉTRENNES:**

La petite Silencieuse.....	40 fr.	L'Abeille.....	150 fr.
La Merveilleuse.....	50	La machine-Bijou.....	170
La Nec-plus-ultra.....	90	La véritable Silencieuse..	225
La Productive.....	90	L'Active.....	225

**MACHINES**

SYSTÈME ELIAS HOWE:

N° 1, 200 f. N° 2, 225 f. N° 3, 250 f.

**SIROP ET PÂTE DE LAGASSE**

à la Sève de Pin maritime.

Les personnes faibles de poitrine, celles atteintes de *Toux, Rhumes, Grippe, Catarrhes, Bronchites, Enrouement, Extinction de voix et Asthme*, sont certaines de trouver un soulagement rapide et guérison dans l'emploi des principes balsamiques du pin maritime concentrés dans le Sirop et la Pâte de Sève de Pin de Lagasse.

Dépôt dans les principales Pharmacies.

Dépôt à Cahors, à la Pharmacie-Droguerie Vinel.

**GUERRE**  
 AUX AFFECTIONS NERVEUSES

**GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE**  
 en faisant usage constant de la

**ELECTRO BAGUE VOLTAÏQUE**  
 BREVETÉ  
 S.G.D.G.  
 ANTI-RHUMATISMALE

Plus de névralgies

Plus de maux de tête

C'est la  
**PILE ÉLECTRIQUE PRATIQUE**  
 mise à la portée de tout le monde.

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijou-  
 fier-opticien, boulevard Nord.

**LA NATIONALE**

Compagnie d'Assurances sur la Vie

ÉTABLIE À PARIS, RUE DE GRAMMONT  
 ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18  
 Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE: 150 MILLIONS

**ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS  
 POUR LA VIE ÉNTIÈRE**  
 Participation dans les bénéfices  
 de la Compagnie.

**RENTE VIACÈRE IMMÉDIATE  
 OU DIFFÉRÉE**

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie.....	42,545,352 fr.
Arrérages payés aux Rentiers.....	142,266,147 fr.
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière.....	17,786,073 fr.

S'adresser pour les renseignements, à  
**M. Bénech, à Cahors; M.  
 Puel, à Figeac; Lacambre,  
 Gourdon; Bap<sup>e</sup> Planion, à  
 Souillac.**

**TONIQUE DULAC**

Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général,  
 pharmacie LACOMBE, à Cahors

S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

**PHÉNOLINE DULAC**

Le plus puissant spécifique des  
 maux de dents cariées

Prix: 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

**LIQUEUR VINEUSE**

dite essence Bordelaise pour l'amé-  
 lioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

**VICHY**

Administration—PARIS, 22, boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du

**CONTRÔLE DE L'ÉTAT**

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, pharmaciens et droguistes.

ÉVITER  
 LES  
 CONTREFAÇONS

**CHOCOLAT-MENIER**

EXIGER  
 LE VÉRITABLE  
 NOM

**PAPIER WLINSI**

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les *rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs*. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fcs: 1,50. Se défier des contrefaçons.

DÉPARTEMENT DU LOT

**TABLEAU**  
**DES DISTANCES**

EN MYRIAMÈTRES ET KILOMÈTRES

DE CHAQUE COMMUNE DU DÉPARTEMENT DU LOT AUX CHEFS-LIEUX DU  
 CANTON, DE L'ARRONDISSEMENT ET DU DÉPARTEMENT,  
 Dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

DERNIÈRE ÉDITION

En vente au bureau du journal.

CAHORS

IMPRIMERIE A. LAYTOU, RUE VALENTÉ.

1879

**DOUCÈDE,**

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ,  
 à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerais de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCÈDE, marchand tailleur.

**CRÉDIT LITTÉRAIRE**

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant: Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent:

400 fr. de livres.....	5 fr. par mois
200 — .....	10 —
300 — .....	15 —
400 — .....	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal l'ILLUSTRATION dont le prix est de 18 fr.

**20 à 25 % de Revenu par An, payables par Mois**

SÉCURITÉ ABSOLUE

Résultats des Années 1875, 1876, 1877 et 1878

Brochure explicative: 60 centimes.

S'adresser à la CAISSE DES REPORTS, 77, rue Richelieu, Paris.

**CAFÉ DE GLANDS DOUX**

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne l'embonpoint.

— Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature:

LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m<sup>rs</sup> de comestibles

**LA VELOUTINE**

EST UNE

Poudre de Ris spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix